



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Vers une action efficace en faveur du droit à un environnement propre, sain et durable

Table ronde en ligne destinée aux parlementaires

Lundi 7 septembre 2026

14 h 00-16 h 00 (HAEC, heure de Genève)

CONTEXTE

Cette table ronde permettra aux parlementaires de partager des exemples concrets illustrant comment ils peuvent prendre des mesures efficaces pour garantir la réalisation du droit à un environnement propre, sain et durable, condition préalable à la jouissance par tous des droits économiques, sociaux et culturels.¹ Elle mettra en avant des initiatives parlementaires concrètes – lois, dotations budgétaires, mécanismes de contrôle et modifications des processus et des politiques au sein du parlement – qui ont permis d'améliorer l'accès aux droits économiques, sociaux et culturels en période de crises environnementales.

Cette table ronde fournira également des orientations sur la manière dont les parlements peuvent relever le défi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) et des droits économiques, sociaux et culturels dans le respect des limites écologiques, en s'appuyant sur l'expertise des membres des organes conventionnels des Nations Unies chargés des droits de l'homme, notamment le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR), qui surveille la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté par l'ONU il y a exactement 60 ans. Les experts partageront notamment les enseignements pratiques tirés de l'[Observation générale n° 27](#) sur les droits économiques, sociaux et culturels et la dimension environnementale du développement durable, adoptée par le CESCR en 2025.

Les participants sont invités à se préparer à partager des exemples concrets d'actions parlementaires, les difficultés rencontrées et les solutions mises en évidence, ainsi que des propositions visant à renforcer la coopération avec l'ONU et l'Union interparlementaire (UIP). Il est demandé aux participants de ne pas lire de déclarations écrites afin de garantir le caractère vivant et spontané des discussions. Les demandes d'intervention peuvent être formulées dès l'inscription.

Cette table ronde interactive se tiendra en ligne en anglais, avec un service d'interprétation en français. Un service d'interprétation en arabe, en russe ou en espagnol pourra être mis en place si la demande en est faite au plus tard une semaine avant la date de l'événement.

PROGRAMME

Lundi 7 septembre 2026

14 h 00	Allocution de bienvenue de M. Simon Moutquin, ancien parlementaire belge et Rapporteur du Conseil de l'Europe sur les droit à un environnement sain et durable
14 h 10-14 h 45	Séance préliminaire Cette séance mettra en lumière la manière dont les parlements ont renforcé leur efficacité dans l'accomplissement de leurs obligations relatives au droit à un environnement propre, sain et durable, et dans la garantie pour toutes les personnes relevant de leur juridiction de l'accès aux droits économiques, sociaux et culturels, dans un contexte marqué par l'accélération des changements climatiques, de la pollution et de la perte de biodiversité, en s'appuyant sur les orientations fournies par les organes conventionnels des Nations Unies chargés des droits de l'homme.

¹ Ces droits comprennent le droit à la santé, à l'éducation, au travail, à la sécurité sociale et à un niveau de vie suffisant, mais aussi les principes d'égalité et de non-discrimination, qui sont tous affectés par la triple crise planétaire que constituent les changements climatiques, la pollution et la perte de biodiversité.

Les participants partageront leurs expériences concrètes en matière d'adoption de nouvelles lois, de modification des politiques parlementaires, de renforcement des mécanismes de contrôle et d'élaboration des budgets visant à garantir les droits économiques, sociaux et culturels au maximum des ressources disponibles, en mettant l'accent sur les mesures prises pour respecter, protéger et réaliser le droit à un environnement propre, sain et durable. Les participants sont également encouragés à partager leurs réflexions sur la budgétisation verte et les mesures législatives adaptées aux changements climatiques, entre autres outils, ainsi que sur une approche fondée sur les droits de l'homme en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.

L'accent sera mis sur les initiatives qui ont porté leurs fruits, les obstacles rencontrés et la manière dont les parlementaires peuvent collaborer plus efficacement avec les mécanismes des Nations Unies afin d'obtenir des résultats durables.

Modératrice : Mme Tanya Awad Ghorra, membre du Conseil de la Fondation Adyan

Intervenants :

- **Mme Isabel Cristina Zuleta López**, membre du Sénat de Colombie (à confirmer)
 - **Mme Joo-Young Lee**, membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies (CESCR)
 - **M. Christophe Golay**, Directeur de FIAN Suisse et ancien chercheur principal à l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains de Genève
-

Débat interactif

14 h 45-15 h 45

À l'issue de la séance préliminaire, les parlementaires pourront formuler des commentaires et poser des questions aux intervenants, ainsi que partager leurs propres expériences en matière d'actions menées pour permettre aux parlements de s'acquitter plus efficacement de leurs obligations relatives aux droits économiques, sociaux et culturels, en mettant l'accent sur le droit à un environnement propre, sain et durable. Le débat portera principalement sur :

- les mesures concrètes prises au parlement : adopter des lois visant à protéger, défendre et garantir le droit à un environnement propre, sain et durable ; veiller à leur mise en œuvre ; allouer des ressources ; exercer un contrôle ; modifier les procédures parlementaires ; et collaborer avec les institutions de défense des droits de l'homme, la société civile, les défenseurs des droits environnementaux et les populations concernées, notamment les peuples autochtones, les paysans et les communautés rurales ;
 - les principaux défis rencontrés ; les stratégies ayant permis de surmonter les obstacles, notamment les problèmes liés à la pollution et aux phénomènes météorologiques extrêmes, aggravés par des niveaux de production et de consommation non durables, ainsi que par des crises humanitaires et des conflits armés interminables ; et les opportunités de renforcer la collaboration avec les organes conventionnels des Nations Unies afin d'obtenir un impact plus important ;
 - l'identification de mesures concrètes grâce auxquelles l'UIP pourra renforcer son soutien aux parlements dans la promotion et la protection du droit à un environnement propre, sain et durable ;
 - les enseignements tirés et les stratégies provisoires pour poursuivre cet engagement à l'avenir.
-

15 h 45-15 h 50

Dernières observations et étapes suivantes

Au cours de cette dernière partie, la modératrice résumera les principales recommandations issues du débat et les participants seront invités à indiquer une mesure concrète qu'ils ont l'intention de mettre en œuvre. Par ailleurs, l'UIP expliquera comment elle peut soutenir les efforts de suivi.